PROCES-VERBAL DE LA REUNION OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEGRE-EN-ANJOU-BLEU DU JEUDI 25 JANVIER 2024 A 20 HEURES 30

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu se sont réunis en salle de conseil de la mairie de Segré-en-Anjou Bleu sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre par Madame le Maire et sous sa présidence.

Etaient présents :
Mme COQUEREAU Geneviève, Mme BOURDAIS Marie-Paule, M ANNONIER Claude, Mme CHAUVEAU Carine, M GALON Joseph, Mme MOULLIERE Sandrine, M LARDEUX Dominique, Mme ROMANN Colette, M CHAUVEAU Olivier, Mme THIERRY Irène, M BOUVET Jean-Olivier, M GASTINEAU Christophe, M GRANIER Jean-Claude, M HEULIN Pierre-Marie, M ROCHEPEAU Pierre, M PELLUAU Dominique, M BELIER Denis, Mme MARSAIS Thérèse, M CHERE Nicolas, M CHAUVIN Bruno, Mme BOULTOUREAU Magali, M LEGUIL Hervé, Mme BASLE Catherine, Mme TROTTIER Marie-Annick, Mme LARDEUX Marie-Agnès, Mme PORTA Claudine, Mme GROSBOIS Marie-Bernadette, Mme CERISIER Isabelle, M RONCIN Joël, M PORCHER Jean-Luc, Mme DOUET Marie-Andrée, Mme DAVID Nathalie, M GUINEHEUX Christophe, M GAULTIER Jean-Noël, Mme ABELARD Isabelle, Mme DODIER Maïté, M FOLLIARD Loïc, M BIANG NZIE Patrick, M TOURET Ludovic, M ROULLEAU Sébastien, Mme VIGNAIS Magali, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme RUAU Manuela, M CARTILLIER Michel, M FOURNIER Daniel, Mme DE BOURNET Anne-Françoise, Mme DANJOU Anne, M DOUSSE Pascal, Mme DUSSEAU Blandine, M MACHARD Christophe, Mme BOULLAIS Sandrine, Mme MAUGEAIS Sihame, M DE LA SALMONIERE Raphaël

Etaient excusés :
M GRIMAUD Gilles, M BROSSIER Daniel, Mme BRUAND Martine, M PERROIS Christian, Mme BARBE Catherine, M BESNIER Michel, Mme GATINEAU Emilie, Mme BOIVIN Aurélie, Mme RAYE VILLERME Laura

Etaient absents :
M RETIER Daniel, Mme JOLLANT Chantal, M BESNIER Loïc, Mme TERRIEN Marie-Line, Mme ROISNET Valérie, Mme PROUST Mélanie

Par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M GRIMAUD Gilles a donné pouvoir à M CHAUVIN Bruno
M BROSSIER Daniel a donné pouvoir à M ANNONIER Claude
M PERROIS Christian a donné pouvoir à M CHAUVEAU Olivier
M BESNIER Michel a donné pouvoir à Mme DODIER Maïté
Mme BOIVIN Aurélie a donné pouvoir à Mme CHAUVEAU Carine
De voter en leur nom.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame GROSBOIS Marie-Bernadette, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Conseillers en exercice :	68
Nombre de présents :	53
Nombre de votants :	58

Le compte-rendu de la séance du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre a été affiché à la porte de la Mairie le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame COQUEREAU salue les personnes présentes dans la salle ainsi que celles qui suivent la réunion via les réseaux sociaux.

Elle souhaite la meilleure des années aux personnes qu'elle n'a pas croisé lors de la cérémonie des vœux de Segré en Anjou Bleu et aux cérémonies des vœux des mairies déléguées auxquelles elle a assisté, qu'elle soit surtout synonyme de santé, de réussite et de moments précieux partagés.

« Je pense très fort à ceux d'entre nous qui suivent des traitements difficiles et exigeants. Je vous envoie tout le courage dont vous avez besoin. Un petit message à l'une des nôtres, éloignée de son foyer. Je sais qu'elle nous regarde ce soir. Le conseil municipal, si vous l'acceptez, se joint à moi pour te souhaiter un prompt rétablissement et je te dis à bientôt parmi nous, Emilie. »

Madame COQUEREAU soumet pour approbation le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023, qui est approuvé à l'unanimité.

Un test des boîtiers électroniques est effectué.

N°2024-01

Remplacement des conseillers démissionnaires dans les commissions municipales

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal de Segré-en-Anjou Bleu issu des élections du 28 mai 2020,

VU les délibérations des 11 juin 2020 et 23 juin 2022 désignant les représentants pour siéger au sein de différentes commissions,

VU les démissions de Madame RUELLO Nathalie et de Madame JACOB Emilie, conseillères municipales, il convient de les remplacer dans les commissions où elles siégeaient,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à leur élection, par un vote, par voie électronique.

Sont candidats :

Démissionnaires	Commissions	Proposition de remplaçant
Mme RUELLO	Environnement – Développement Durable	**Catherine BASLE**
	Bâtiments	**Pierre-Marie HEULIN**
	Commission communale pour l'accessibilité	**Olivier CHAUVEAU**
Mme JACOB	Animation - Tourisme - Patrimoine	**Catherine BASLE**
	Culture	**Hervé LEGUIL**
	Communication	**Catherine BASLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Pour : **55**
Abstentions : **2 – CARTILLIER Michel, MACHARD Christophe**
N'a pas participé au vote : **1 – DOUSSE Pascal**

ACCEPTE de procéder au vote par voie électronique,

Sont donc désignés pour siéger :

Démissionnaires	Commissions	Remplaçant
Mme RUELLO	Environnement – Développement Durable	**Catherine BASLE**
	Bâtiments	**Pierre-Marie HEULIN**
	Commission communale pour l'accessibilité	**Olivier CHAUVEAU**
Mme JACOB	Animation - Tourisme - Patrimoine	**Catherine BASLE**
	Culture	**Hervé LEGUIL**
	Communication	**Catherine BASLE**

N°2024-02

Multi-Accueil Récré A Lune – Modification du règlement de fonctionnement

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de fonctionnement du centre multi-accueil.

Elle propose au Conseil d'approuver ce règlement de fonctionnement du centre multi-accueil Récré A Lune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du centre multi-accueil Récré A Lune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Madame BOURDAIS évoque les grandes lignes des changements au sein de ce règlement :

« Ces changements sont en partie liés à l'extension du site de St Exupéry, mais aussi lié à des changements dans la réglementation.
Le CMA fonctionne sur deux sites : 1 rue Gillier, l'autre dans l'Espace de St Exupéry.

Depuis le 1er janvier 2024, il compte au total 75 places, avec des jours et horaires identiques, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. La fermeture annuelle sera identique sur les 2 sites, 1 semaine en hiver au moment des fêtes de fin d'année, 4 semaines en août, avant la reprise de l'école et également au pont de l'ascension. L'accueil aura lieu jusqu'à la rentrée de l'école des enfants et ils seront ensuite orientés, quand ils en auront besoin, vers le centre de loisirs et les services périscolaires d'Arc en Ciel, si besoin. Ce qui signifie que le CMA n'accueillera plus d'enfants scolarisés.

La direction est assurée par une Educatrice de Jeunes Enfants et une directrice adjointe infirmière. Il existe un portail pour l'inscription des familles. L'attribution des places est en fonction de critères déterminés avec un système de points.

La présentation à la commission d'attribution est anonyme : les documents ne comportent aucun nom ou nom de commune pour assurer une neutralité.

Les parents ne pourront pas faire plus de 3 modifications de leur contrat dans l'année. Le délai de prévenance a également été modifié.

Le réajustement des tarifs en fonction des ressources parentales aura lieu 2 fois dans l'année au lieu d'une fois, au 1er janvier et au 1er septembre, pour tenir compte de la réalité financière des familles. »

Madame BOURDAIS informe que, pour la première fois, une porte ouverte au public se déroulera le samedi 23 mars 2024.

N°2024-03

Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2024

Madame l'Adjointe au Maire présente le rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 et commente les documents distribués.

Ce rapport présente les éléments suivants :

- Une analyse rétrospective et prospective de la section de fonctionnement avec :
  - Une évolution des recettes réelles de fonctionnement
  - Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement
  - Une synthèse des recettes et dépenses et l'évolution de la CAF brute et nette
- les budgets annexes
- l'investissement
- l'état de la dette
- les prospectives financières

Les prospectives financières ont été réalisées en prenant en compte les éléments suivants :

Sur la période 2024-2029 :
- Baisse du niveau d'endettement
- Pas de hausse des taux d'imposition
- Recettes prudentes liées aux réformes en cours (TCCFE, fiscalité....)
- Maitrise des dépenses notamment pour le personnel
- Maintien d'un niveau d'investissement de 3 M€ ou 4 M€ par an

Pour 2024 :
- Augmentation des charges à caractère général (électricité-gaz)
- Montant d'investissements d'environ 4 000 000 €
- Autofinancement de 2 300 000 €
- Emprunt maximum de 500 000 €

A noter que cette prospective n'intègre pas le recours qui est actuellement en cours contre l'Etat concernant la DGF.

Cette prospective montre que la situation financière de la commune se dégrade, notamment sa CAF brute et sa CAF nette et qu'il convient donc d'être vigilant sur le recours à l'emprunt.

Il faudrait également faire le nécessaire pour retrouver une CAF brute d'au moins 4 millions et une CAF nette d'un montant minimum de 1.5 millions.

Deux prospectives sont présentées :

- L'une sans modification des taux d'imposition
- L'autre avec une augmentation annuelle des taux d'imposition d'environ 0.5 points pour chaque taux, soit environ 100 000 € de recettes supplémentaires.

Cette présentation a été suivie d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Madame CHAUVEAU présente et commente un diaporama (ci-joint).

Analyse rétrospective et prospective – Budget Général –Recettes Fiscales

Madame CHAUVEAU annonce qu'il faut rester prudent sur cette partie. Elle évoque la déclaration des biens immobiliers qui représente un « grand couac ». Il y a des choses à revoir au niveau de la taxe d'habitation. Il y a eu des recettes sur 2023 qui risquent d'être remboursées aux impôts en 2024.

Sur les bases du foncier bâti et Taxe d'Habitation (résidences secondaires et vacants), le gouvernement a prévu une hausse de 3.9 % en 2024, beaucoup plus basse que ce qu'elle était en 2023 puisqu'elle était de 7.1 %.

Elle rappelle le montant de l'attribution de compensation : 5 197 000 € et le montant du FPIC : 350 000 €.

Analyse rétrospective et prospective – Budget Général –Autres recettes

Elle rappelle que la taxe sur les droits de mutation est perçue à chaque vente immobilière sur Segré-en-Anjou Bleu.

En ce qui concerne la taxe sur la consommation d'électricité, il y a eu des mouvements dus à des lissages d'année : le montant perçu en 2023 correspond à la totalité de l'année 2023 et le dernier trimestre 2022.

Pour 2024, le montant a été revu à la baisse car il n'y a plus de décalage de versement.

Analyse rétrospective et prospective – Budget Général –Recettes de dotations

En 2023, la commune a perçu une nouvelle dotation, la Dotation de Solidarité Rurale « cible » (DSR Cible). En contrepartie, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) disparaît en 2024.

En 2023, la commune a perçu 628 614 de la DRS cible et 341 401 € de la DSU.

Ainsi, le compte de résultats 2023 arrive à une hauteur inespérée mais va fortement rechuter pour 2024.

Elle précise que la commune a déposé un nouveau recours concernant la dotation d'intercommunalité.

Analyse rétrospective et prospective – Budget Général –Autres recettes

Avec le passage à la norme comptable M 57, Il peut y avoir des mouvements sur la totalité des montants, mais ce n'est pas pour autant que la commune les perd ou les perçoit. Il s'agit de divergences entre certains comptes.

Elle informe que la commune a un nombre assez conséquent de biens immobiliers qui servent ou pas, qui pourraient être mis à disposition différemment. Un groupe de travail se penche sur la pertinence de garder ou non certains biens. Si certains biens pouvaient être vendus, cela améliorerait le budget, afin d'avoir moins de dépenses, assurances et travaux.

Analyse rétrospective et prospective – Budget Général – Dépenses globales de personnel

Monsieur CHAUVIN explique que ces hausses s'expliquent notamment par des revalorisations et des obligations imposées par l'Etat :

- Revalorisations d'indice en 2022 et 2023 et des reclassements surtout dans le cadre de la santé. Des agents de catégorie C ont été reclassés en catégorie B et de catégorie B en catégorie A.

Il évoque une augmentation du montant de l'assurance statutaire : + 200 000 €.

Il cite les recrutements liés aux reprises en régie directe de services (ménage équipements sportifs, gestion technique de la piscine) et à des créations de services supplémentaires (centre aquatique, micro-folie, extension du Centre multi Accueil).

Il évoque les ambitions politiques en matière d'environnement qui ont induit le recrutement d'agents pour y répondre.

Il évoque aussi l'augmentation des jours d'arrêt maladie.

Les graphiques liés aux départs à la retraite sont prévisionnels en raison de la réforme des retraites.

En réponse à Monsieur BELIER sur la prévision des départs au service technique en 2027, Monsieur CHAUVIN précise qu'il y aurait 7 agents concernés.

Il cite les points à retenir pour 2023/2024.
Un travail de fond sera engagé sur l'absentéisme une fois le travail sur la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire réalisé.

En réponse à Madame BOULLAIS qui demande quel type d'actions sera engagé sur l'absentéisme, Monsieur CHAUVIN explique qu'un travail de fond doit être engagé avec les responsables de service, avec les agents eux-mêmes. Il n'y a pas de piste définie pour l'instant.
Ce travail sera sans doute axé sur la communication, la sensibilisation, sur l'information pour dire aux agents qu'un arrêt de travail coûte.
Il faudra peut-être aussi revoir les conditions de travail.
A titre d'information, en 2024, une grande enquête à destination des agents va être réalisée sur la qualité de vie au travail et cela s'inscrira fatalement dans ces actions-là.

Analyse rétrospective et prospective – Budget Général – Dépenses à caractère général

Madame CHAUVEAU indique que le travail effectué avec les services et les élus en charge de commissions a permis de maîtriser les dépenses d'achat et de prestations.

L'entretien de la piscine, qui était assuré auparavant par l'entreprise AXIMA, est depuis le dernier trimestre 2023 assuré en régie. Ceci permettra de ne pas subir la hausse que l'entreprise avait annoncée : le double du montant actuel.

Analyse rétrospective et prospective – Budget Général – Synthèse

Elle rappelle que la CAF nette est la différence entre les recettes, les dépenses, et les annuités des remboursements d'emprunt. C'est cette différence qui permet à la commune de réaliser ses investissements.

Elle signale que le budget centre-ville concerne l'aménagement de l'ex-Spie, rue Poidevin et rue Hoche tandis que les locaux commerciaux sont les commerces pour lesquels la commune perçoit des loyers.

Il y a eu moins de terrains vendus en 2023 qu'en 2022 (budget lotissements). Sur 2024, il y aura les lotissements à Nyoiseau et à Ste Gemmes d'Andigné.

Pour le budget maisons de santé, elle rappelle que les loyers ne couvrent pas les dépenses. Il y aura toujours un déficit : l'essentiel étant que le pôle santé fonctionne bien.

Le cinéma a rencontré beaucoup de soucis pendant les années Covid et après Covid. Cette année, le cinéma a connu des entrées correctes mais il faut parvenir à récupérer le déficit.

C'est un budget commercial qui ne peut pas être aidé par le budget communal, il doit s'autofinancer. Il faut trouver des solutions pour équilibrer ce budget.

Concernant le budget photovoltaïque créé il y a 2 ans, les panneaux en place rapportent quelques recettes, on n'a pas encore eu les recettes de ceux posés en 2023.

L'augmentation des charges depuis 2020 interpelle Monsieur MACHARD alors qu'il avait été dit que la commune nouvelle allait justement faire baisser les frais de fonctionnement.

Madame CHAUVEAU explique qu'entre temps « il y a eu des années particulières, ce n'est pas tout à fait comparable. Une commune qui n'est pas commune nouvelle a les mêmes impacts que nous aujourd'hui. La hausse des fluides, le covid, on n'y peut rien, ce qui explique ces augmentations. »

Monsieur MACHARD estime que cela n'explique pas tout. « Ceci dit, je pense que c'est logique que depuis la loi Nôtre, on constate une grosse augmentation des frais de fonctionnement, c'est général. »

Madame COQUEREAU pense que les propos tenus par Monsieur MACHARD sont un raccourci. « La commune a fait des économies à l'époque de notre rapprochement. Nous avions les assurances statutaires, ce n'est plus le cas maintenant. Je suis bien désolée, mais nous n'y sommes pour rien. Nous avons fait de réelles économies. On a fait aussi des économies sur des dépenses pour les achats, les consommables car chacun y allait de sa propre commande avec des stocks. On a su rationaliser tout ça, ce qui est toujours le cas.

Par contre, comme le dit Carine, malheureusement, les hausses connues en énergie ne pouvaient pas être prévues et auparavant la crise covid, il a fallu entretenir et avoir un centre de vaccination, et c'était bien normal pour notre population. Cela a aussi coûté car la commune n'a pas eu toutes ses charges prises en compte. Il y a des impératifs, des choses qui n'étaient pas prévues et c'est normal. Je peux vous dire, je connais bien les villes de notre importance de même strate qui sont communes historiques, qui éprouvent les mêmes problématiques et elles n'ont pas fait les économies que nous avons réalisées sur les contrats de groupe en assurance ou autres. »

Madame CHAUVEAU rappelle qu'elle a évoqué tout à l'heure les actions en cours avec l'Etat mais elle informe que les recettes attendues depuis 2017 ne sont pas prises en compte. Si aujourd'hui la commune avait ces recettes, elle serait plus à l'aise.

Monsieur MACHARD intervient :

« Le raisonnement est fallacieux. Que les recettes devaient augmenter plus, je vous félicite d'avoir été pugnace pour récupérer l'argent, ça, c'est clair. Mais cela n'explique pas la hausse des charges, et notamment en terme de personnel. D'ailleurs, l'augmentation des arrêts maladie traduit en général un climat social qui n'est pas très bon. Voilà. Plus les arrêts maladie augmentent en général dans une entreprise, on sait qu'il y a un problème social.»

Madame CHAUVEAU ajoute qu'il s'agit d'un problème national.

Analyse rétrospective et prospective – Budget Général – Investissements

Madame CHAUVEAU indique que la commune a fortement intérêt à avoir des excédents de façon à temporiser pour réaliser des investissements.

Madame COQUEREAU rappelle que cela fonctionne comme cela depuis 20 ans, certaines banques financent les collectivités, d'autres non. Il y a 10 ou 15 ans, 4 banques répondaient, maintenant elles sont 3 à répondre.

Madame CHAUVEAU ajoute que des prêts de 23 000 € n'intéressent pas certaines banques.

Prospective financière et propositions d'orientations budgétaires

Madame CHAUVEAU évoque 2 hypothèses.

« La question se pose de savoir :

1/ si on continue pour voir ce qui va se passer et subir
2/ vu que nos charges se stabilisent et que les dépenses augmentent, est ce qu'il ne vaut pas mieux faire une légère augmentation des taxes tous les ans plutôt que d'avoir une hausse importante comme en 2022 »

Elle souhaite avoir le ressenti et les remontées des élus pour prévoir le budget 2024.

Madame COQUEREAU indique : « Soit on subit même si on se bat d'arrache-pied, on sait qu'il est difficile de maîtriser les dépenses au maximum. On fait des efforts depuis des années. Le problème, c'est que là on récupère des sommes, dû à un acharnement, mais il s'agit de recettes ponctuelles, et non pérennes. Cela améliore notre budget une année voire deux. Mais nos recettes étant toujours inférieures à nos dépenses, rapidement on se retrouve dans le même scénario. Systématiquement, cela joue sur les investissements que nous pourrions faire sur notre collectivité.

Et notre population est demandeuse, s'il fallait écouter tout ce que notre population demande, il faudrait multiplier les 4 millions par beaucoup plus. A nous d'être raisonnable pour tout le monde. Je sais que lorsqu'on n'est pas au sein d'une collectivité pour voir comment cela fonctionne, évidemment, il est toujours facile de demander, on ne sait même pas d'ailleurs d'où sort l'argent.

Maintenant, les deux hypothèses sont émises. On n'était pas complètement tous d'accord puisque ce DOB a été vu en commission des finances. Ceux qui y siègent se sont déjà exprimés. Moi, je dis, à un moment donné, il ne faut pas toujours subir et essayer parfois de pouvoir aller de l'avant et garantir un meilleur avenir à notre collectivité. »

Madame CHAUVEAU ajoute :

« On est 18 000 habitants dans une commune avec beaucoup de services qui tournent bien, même si on peut toujours améliorer. Si on veut garder un territoire dynamique et continuer dans ce mouvement, il faut absolument maintenir tous ces services correctement. Il faut aussi qu'on se pose les bonnes questions afin de ne pas dégrader ce qui existe.»

Monsieur DOUSSE Intervient :

« Je pense que l'augmentation d'impôt de 0.5% ne permet pas de sortir du fait de subir. Je pense que l'effet ciseau présenté et la réduction de la CAF va continuer à arriver malgré les 0.5%.

Il y a des maux plus profonds. Si cette réduction de CAF n'est pas arrivée en 2023, c'est grâce à la récupération des 1.8 millions, sinon, on l'aurait eu plus tôt. C'est vrai, bravo d'avoir réussi à récupérer cela. Mais, on sait très bien que ce n'est pas pérenne, cela veut dire qu'il faut, je le dis prudemment, sans faire du « y a qu'à faut qu'on » je le dis avec le même ton que je l'ai dit en

commission des finances, c'est sous la forme d'une suggestion forte, je pense qu'il faut changer des choses profondes dans la politique. Par exemple, il y a des choses qui ont été dîtes et qui peuvent être même choquantes. Il vient d'être fait une remarque sur le taux d'absentéisme. D'une façon générale, quand on a une masse salariale qui pèse pour un peu plus de 50% du budget, c'est forcément un poste qu'il faut travailler de façon profonde. Et moi, je suis quand même gêné d'entendre, je suis membre de la commission mais malheureusement, je ne peux pas y aller car c'est l'après-midi, c'est une chose dont j'aurai aimé discuté en commission depuis longtemps, tant pis je le dis là.

On ne peut pas dire le covid nous génère de l'absentéisme et dire quand on aura finit tel truc on commencera à travailler sur l'absentéisme. Ce n'est pas possible, c'est absolument urgent de travailler sur ce truc là. Cela aurait surement dû déjà être commencé. Il y a plein de politique d'accompagnement du personnel, de gestion du management qui font qu'on peut agir, en partie, sur l'absentéisme. Il y a toujours de l'absentéisme, mais au-dessus de 10%, c'est un vrai problème. Ce n'est pas une fatalité, et je pense que, dans ce budget, si on continue à vivre comme ça, on va constater, chaque année, que nos recettes diminuent ou en tout cas qu'elles augmentent moins vite que les dépenses. Tout ça ce n'est pas notre faute, c'est la faute de l'augmentation des coûts de l'énergie, c'est la faute de l'augmentation des indices, la nécessité d'avoir du personnel qualifié.

Donc, cela veut dire qu'il faut changer de vision et travailler sur des choses qui vont ramener de la recette sur la commune. On a déjà eu cette discussion en commission, vous dites que les gens demandent beaucoup de services. Je pense qu'on les a les services, vous venez de le dire, et je pense que c'est vrai, on a beaucoup de services pour une ville de cette taille. Et donc, on a quelque chose à vendre et on peut capitaliser sur des choses comme çà. Ce n'est pas sur le service que ce soit en sport, en loisirs, il me semble que Segré a une offre intéressante.

Par contre, il y a une image de Segré qui n'arrive pas à décoller d'une espèce de morosité, malgré un certain nombre d'actions que vous essayez de mener.

Je pense qu'il faut des actions de fond, il faut réunir des experts, un vrai groupe de travail qui travaille là-dessus. On avait parlé, pendant la campagne, par exemple de redonner vie à l'ex-usine Paulstra. Cette usine, quand on arrive sur Segré et qu'on voit ce bâtiment, ça ne donne pas le moral.

Si on avait un vrai travail là-dessus pour en faire une image de la ville qui exprime un dynamisme industriel, entrepreneuriale et tout ça, ça serait de faire des zones de coworking qui ramènent de la force de travail, des gens qui vont consommer, et faire vivre la commune. Ce sont des actions à long terme, cela ne va pas résoudre le problème dans les deux ans qui viennent, ça nécessite de faire des investissements, il y a des moyens de faire des calculs, de valider la valeur de ces projets-là et de faire des choses qui vont redonner plus de vie au territoire. Parce que si on ne fait pas ces actions-là maintenant, et même si elles portent leurs fruits dans 4 ou 5 ans, si on ne les commence pas maintenant, soit on va augmenter les impôts de 3% par an, pour subir un certain nombre de hausses qu'on doit subir par ailleurs, soit on va complètement arrêter d'investir.

Donc, voilà, je pense qu'il y a un vrai problème à poser. Il faut sortir du raisonnement, je l'avais dit la dernière fois qu'on a parlé de hausse d'impôt, l'impôt résout le problème et l'impôt n'empêche pas de subir. Je ne crois pas à ça. Ce qui empêche de subir ce sont des actions politiques, y compris probablement des investissements, mais bien visés.

Vous avez montré dans vos chiffres tout à l'heure que le budget lotissements finance tout le reste, toutes les pertes. Cela veut dire qu'on est capable d'attirer des gens, c'est surtout vers St Martin du Bois je crois, je ne connais pas le détail des chiffres. St Martin du Bois est situé le plus près d'Angers, on a tout à faire valoir par rapport à ça. Aujourd'hui, les gens fuient les villes, les grandes villes. Nous, on est une petite ville dans laquelle on a une qualité de vie qui est remarquable. On a la campagne tout près, on a un territoire qui est beau, sauf.....mais je ne vais pas faire de mauvais humour. »

Madame COQUEREAU intervient : « Il ne faut pas oublier quand même que Segré est en 3ème couronne. Quand vous demandez aux gens d'Angers de venir habiter à Segré, ça leur paraît être le bout du monde. Je sais de quoi je parle, je travaillais à Angers et j'habitais Segré, et on me disait « oh là, ma pauvre », non je mettais 35 minutes. »

Monsieur DOUSSE connaît des gens, des jeunes qui parce qu'il sont venus travailler à Segré sont tombés amoureux du territoire, et ont quitté Angers pour venir habiter dans le coin parce que c'est moins cher, parce que cela réduit les charges, parce que j'ai quand même du service. « Donc, oui, je pense qu'il y a quelque chose à faire valoir, à vendre. Et c'est ce que j'ai dit en commission, il faut absolument qu'il y ait une politique de communication importante là-dessus et puis une politique d'investissements bien pensée.

Vous parliez des locaux qui ne servent à rien à la mairie, je n'ai pas l'analyse, je ne les connais pas. Moi, je vois beaucoup de locaux dont on me dit qu'ils appartiennent à la mairie, je les vois se dégrader et puis un jour, on s'en débarrasse ou alors on les démolit pour faire...je ne sais pas.

J'en ai deux en face de chez moi. Je me demande ce qui va leur arriver. »

Madame COQUEREAU informe qu'un projet était prévu sur ces deux bâtiments.

Monsieur DOUSSE poursuit :

« Eh bien peut-être qu'il y a des projets à faire vivre encore une fois. On a un centre-ville qui est coquet, qui est joli, avec l'Oudon qui passe au milieu. On a cette zone de l'ancienne usine Paulstra, il y aurait moyen d'en faire quelque chose vis-à-vis de la rive de l'Oudon, il y aurait moyen de ramener les entreprises individuelles là-dessus. Il y aurait moyen de ramener les restaurants si on a des gens qui viennent travailler. Tout ça, ce sont des idées qui se travaillent, et ce n'est pas de la fatalité si on y travaille, on arrête de subir si on commence à travailler ces sujets-là même si on n'en voit pas les résultats tout de suite. Je n'ai pas de reproches à faire, c'est un conseil si je peux me permettre. Sur la gestion que vous faîtes en matière d'économie budgétaire, sur les dépenses, je pense qu'il n'y a rien à dire, vous avez fait des efforts mais cela ne suffit pas, vous le constatez vous-même, donc il faut faire autre chose. »

Madame MAUGEAIS prend la parole :

« Le débat, c'était de savoir si on partait sur une augmentation progressive et régulière de la fiscalité. Il me semble que lorsqu'on a augmenté la Taxe Foncière on avait dit qu'on n'appuierait pas systématiquement sur le bouton. Et comme tu l'as souligné Carine (CHAUVEAU), il y a eu la déclaration des biens, je sais qu'il y a énormément de couacs, ce n'est pas lié à Segré-en-Anjou Bleu, c'est partout. Si on prévoit de partir sur un 0.5% progressivement chaque année, est-ce qu'on ne pourrait pas prendre le temps d'avoir une vraie connexion avec les services fiscaux, du foncier, pour connaître réellement au départ les montants dus. Car on a été obligé tous, au niveau national, de déclarer les bâtis, de corriger. Il y a une loi qui va arriver, en tout cas, le Fisc prévoit, pour au plus tard 2028, une refonte des déclarations foncières. Ma question est, est-ce qu'on ne peut pas attendre et prendre un peu plus de recul avant de prendre de telles décisions, plutôt que de se lancer tout de suite en 2024 avec des augmentations des impôts. »

Madame CHAUVEAU répond :

« Après, tout est possible effectivement. On n'est pas encore cette année dans la catastrophe. C'est pour cela qu'on anticipe déjà le souci et de se dire est-ce qu'il faut faire comme en 2022, ou il vaut mieux faire autrement.

Pour la gestion des biens immobiliers, nous, on pense qu'on a peut-être touché plus qu'on aurait dû. Ce n'est pas dans le bon sens pour nous.

Voilà, pourquoi les hypothèses ont été posées, c'est pour avoir vos retours, vos ressentis, et qu'on soit fixé sur ce que tout le monde souhaite. Le but, ce n'est pas non plus de partir tête baissée, et de vous proposer une augmentation ou pas sur les taux au prochain conseil municipal, et qu'il n'y ait que des contres. On est là aussi pour vous écouter et avoir l'avis des uns et des autres. »

Monsieur DOUSSE demande s'il y a des commentaires sur les propos qu'il a tenus.

Monsieur CHAUVIN souhaitait faire un ajout concernant les dépenses de personnel : « On rogne tout le temps en matière de dépenses de personnel, et vous le savez Pascal. Quand vous dites qu'on ne fait pas d'effort, par exemple, il y a beaucoup de postes, de départ à la retraite qui ne sont pas remplacés. On essaie de remplacer par de la mécanisation. Tout à l'heure, je vous ai dit qu'il

y a certaines dépenses qu'on subissait, puisqu'il s'agit de directives de l'Etat. Et il y a des dépenses qui sont de notre fait. J'ai bien insisté sur ce sujet. Il y a une véritable volonté politique de maîtriser totalement certains services, et surtout d'assurer la continuité du service auprès de nos publics et usagers, et surtout de rendre un service équitable pour toutes les communes. Ce sont des choix qu'on assume totalement. Enfin, en ce qui concerne le taux d'absentéisme, il est sans doute un peu plus élevé que celui de la moyenne nationale, et encore, cela dépend des fonctions publiques dont on parle. Il est beaucoup moins élevé que celui de la fonction publique de santé, et d'autres fonctions publiques. On a dit qu'on allait travailler sur ce sujet-là parce qu'on n'a plus beaucoup « d'os à ronger ». Et contrairement à ce que vous dites Monsieur MACHARD, alors je suis d'accord avec vous, pour dire que ça traduit sans doute, je dirai pas un climat social mais une attitude. Mais c'est ce pourquoi en toute transparence, on vous dit, au travers du Débat d'Orientations Budgétaires, qu'on va travailler sur ce sujet-là, on ne cache rien.

Je ne voudrais pas qu'on se focalise sur le taux d'absentéisme parce qu'au travers de l'augmentation des 520 000 € qu'on a cette année, le taux d'absentéisme, cela représente assez peu. Ça nous permettra de gratter mais cela représente assez peu. »

Monsieur MACHARD intervient : « Dans le taux d'absentéisme, il n'y a pas que la notion financière il y a aussi la notion sociale et du bien-être du personnel qui est importante et à prendre en compte. »

Monsieur CHAUVIN poursuit : « Ça ne vous aura pas échappé, je vous ai parlé de l'enquête qu'on mène auprès de tous nos agents, cette année.

En ce qui concerne le site de l'ex-Paulstra, on a déjà évoqué les études en séance du conseil municipal. Un groupe s'est déjà réuni à plusieurs reprises, on engage en 2024 une étude pour connaître la capacité du bâtiment à recevoir des activités diverses et variées. Ce sera le travail du bureau d'études. J'espère que cela répond à votre question ou interrogation, Pascal (DOUSSE) ? »

Monsieur DOUSSE indique que « cette réponse-là, cela fait longtemps qu'on l'a. Je connais des gens qui m'ont dit, il y a des années, même avant votre mandat, j'ai proposé tel projet, il n'y a pas eu de suite, tout ça, donc je ne sais pas. Il y a des études mais on ne voit rien bouger. C'est ça que je veux dire. »

Monsieur CHAUVIN confirme qu'il y a eu pleins de projets et aujourd'hui, on en a encore plein. Pour arriver sur ce site, il y a un droit d'entrée assez élevé à payer, vous vous en doutez bien. Il faut ce que soit des projets viables dans le temps. »

Monsieur DOUSSE continue : « A quoi je pense quand je parle de Paulstra, oui, je pense à des projets ambitieux, sur lesquels on intéresse des financements privés. C'est-à-dire que ce n'est pas à la municipalité de tout subir. Et donc, je pense que vu le site, vu ce que j'ai dit avant sur le territoire, oui c'est possible. Mais, cela demande beaucoup de travail, c'est vrai. Mais, il faut que ça bouge. »

Madame CHAUVEAU ajoute : « On est tout à fait d'accord là-dessus sauf qu'il faut qu'on trouve la bonne personne ou la bonne société qui veut investir sur ce projet. Il est là le problème. On est tous bien d'accord qu'il faut en faire quelque chose, que ce soit la vitrine de Segré-en-Anjou Bleu quand on arrive. Comme tu as dis tout à l'heure Pascal (DOUSSE), ce n'est pas notre intérêt d'investir parce qu'on va y plomber notre budget, peut-être pour ne pas avoir derrière beaucoup de recettes, et pénaliser la commune sur un nombre d'années assez conséquent. Mais, il faut qu'on trouve la bonne personne, le bon promoteur qui veut se lancer sur ce projet, avec une bonne idée. Malheureusement, il faut arriver à le trouver. »

Madame COQUEREAU précise : « Je suis ravie Monsieur DOUSSE que vous soyez un des ambassadeurs de Segré, j'aimerais que tous les gens de cette salle soient aussi ambassadeurs que vous, et j'aimerais aussi que la population le soit. A une époque, on a aussi eu beaucoup de choses qui ne nous ont pas aidé, c'est le dénigrement. C'est vrai que cela n'aide pas, c'est ce qu'on voit dans la Presse, c'est ce qu'on porte vers les autres. Moi, je suis une profonde convaincue de Segré

viscéralement et j'y suis tellement bien que j'y reste. Je n'utilise pas ma retraite ou autre chose pour partir sous d'autres cieux.

Je pense que Segré a une épingle du jeu à tirer, peut faire des choses mais ce n'est pas si simple que ça. Quand vous parlez de Paustra et compagnie, les projets qui ont tous avortés ont avorté à cause d'un problème financier et entre autres avec les banques. Nous ne sommes pas les banquiers. On est bien d'accord. On ne dit pas mieux....moi, je me bats et l'équipe se bat pour que Segré soit plus visible. Un exemple, même si je peux en prendre d'autres, quand la Région est venue vers nous en disant il nous faut sur les Pays de Loire, les départements ligériens, 2 villes par département. Est-ce que cela vous plairait. On a demandé combien et on a dit « banco » on y va. En réalité, ce qu'on voulait, c'est être ville arrivée, mais on s'est fait doublé par Saumur. Pas de chance !

Donc, on essaie de faire plein de choses, on l'a fait par le passé sous d'autres formes. On essaie d'exister, aussi au travers de tout ce qui est mis en place sur le territoire, par exemple au niveau du tourisme. On va encore avancer là-dessus. Il y a encore fort à faire. Heureusement d'ailleurs, si on avait tout fait, cela serait trop facile. »

Madame DANJOU intervient : « J'ai une petite chose à dire sur augmentation ou pas augmentation. C'est vrai que la commue subit, c'est une chose. Peut-être que la commune peut subir un peu, en ce moment, celui qui subit beaucoup, c'est le citoyen, quand même, enfin les habitants. Je pense que le bon signal à envoyer aux gens c'est de leur dire tout augmente, nous, cette année, pendant au moins un ou deux ans, on ne va pas augmenter. Ils se diront « bonne nouvelle », la commune n'augmente pas les impôts, cela va leur remonter un petit peu le moral peut-être dans cette période de crise. »

Madame CHAUVEAU lui répond : « Moi, personnellement, vu l'augmentation de 2022, c'était pratiquement une centaine d'euros, peut-être que finalement je préfère avoir une quinzaine ou une vingtaine d'euros tous les ans, et pas trop m'en apercevoir, plutôt qu'une somme un peu plus élevée d'un coup. C'est là où on se pose la question. Comment faire ? »

Monsieur GUINEHEUX intervient : « Force est de constater que les charges augmentent tous les ans, et c'est indéniable. Sur les charges de personnel, on l'a bien vu et c'est aussi logique qu'il y ait une valorisation du personnel tous les ans. Si je calcule bien, car je reprends un peu la base, sur 0.5 points cela fait 100 000 € de collecté, divisé par 18 000 habitants, ou à peine, il faudrait mesurer combien cela fait. Ce sont les propriétaires qui paient bien sûr. Il faudrait mesurer la part en euros, combien cela peut représenter par foyer. »

Madame CHAUVEAU rectifie : « Il s'agit de 8 000 foyers concernés par la taxe foncière. Cela représente 8 à 15 € pour une base moyenne par an, par foyer fiscal. C'est pour cela que je disais tout à l'heure, est-ce qu'on est prêt à avoir cette petite augmentation tous les ans, ou avoir une centaine d'euros à donner d'un coup au bout de quelques années. »

Monsieur BIANG NZIE : « J'avais une question plutôt orientée vers Bruno (CHAUVIN) : on a vu tout à l'heure qu'il y avait dans les années qui suivent, les trois années qui suivent, beaucoup de départs en retraite. Donc, cela veut dire qu'on va embaucher certainement des jeunes, qui n'auront peut-être pas la même grille salariale. Est-ce que cela peut contribuer à maintenir ou contrôler les dépenses sur le personnel ? »

Monsieur CHAUVIN lui répond : « En ce qui concerne les dépenses, on est toujours dans le contrôle, s'il y a bien un truc sur lequel la trésorerie ne nous laisse aucune marge de manœuvre, c'est bien les dépenses de personnel. On va avoir des départs à la retraite. On ne sait pas si on remplacera tous les départs, ça dépend des services dans lesquels cela va se passer. Si on a beaucoup d'enfants dans les écoles, ce qu'on souhaite tous, il faudra remplacer car on a des taux d'encadrement obligatoires, pareil pour la crèche. Il n'y a que les professions où on peut mécaniser où on ne sera peut-être pas obligés de remplacer. Par exemple, aujourd'hui, on a installé des robots de tonte sur nos terrains de football, ce qui nous fait gagner beaucoup de temps.

Maintenant, je l'ai dit aussi tout à l'heure, dans le DOB, à Segré-en-Anjou Bleu, parce qu'on est éloigné des grandes villes, il ne faut pas se le cacher, on est quelquefois un petit moins

attractif que d'autres. On a par exemple des régimes indemnitaires moins intéressants que les services du Département, de la Région ou que les services des plus grandes villes.

Probablement qu'on embauchera des gens avec moins d'ancienneté, donc moins payé au départ, mais probablement aussi, qu'on devra valoriser notre RIFSEEP. A partir de là, on risque de rester sur un niveau de dépenses similaire.

J'attire votre attention aussi : l'augmentation de + 520 000 €, cela ne va pas que dans les poches de nos salariés, ils seraient vraiment contents et je serai ravi pour eux. Cette augmentation, c'est aussi les assurances statutaires, quand ça augmente de 220 000 € sur une année, c'est la moitié de notre augmentation, cela va dans les poches des assureurs. Dans les charges de personnel, il y a aussi toutes ces dépenses-là. »

Madame DE BOURNET : « Vous avez parlé du budget de la maison de santé qui est déficitaire de 214 000 € en disant il faut qu'on ait un bon service au niveau de la santé. Au départ, quand même, la maison de santé ne devait pas être déficitaire. Elle devait être à l'équilibre. »

Madame COQUEREAU lui répond : « Elle l'a toujours été, Madame DE BOURNET. Je suis vraiment désolée que vous connaissiez aussi mal ce dossier, elle l'a toujours été puisque l'investissement qui a été fait au départ, les calculs des loyers qui ont été proposés aux professionnels de santé, de toute façon c'était déjà trop cher, mais il a quand même fallu qu'on trouve. On savait que le prix au m² qu'on demandait ne nous permettait pas d'équilibrer. Ce budget est déficitaire depuis le départ. Quoi qu'en disent les professionnels de santé qui trouvent toujours ça trop cher, et je suis bien placée pour le savoir, puisque je fais toutes les réunions avec eux, ainsi que les réunions de préparation. »

Madame DE BOURNET commente : « On trouvait ça trop cher, ce sont les charges, ce n'est pas le loyer en lui-même qui est très cher. Ce sont les charges qui s'y affèrent qui sont très chères. Elles représentent plus que le budget en fait pour chaque professionnel de santé. Ces charges sont chères parce qu'au niveau de la structure de la maison de santé elle-même, ça vous n'y êtes pour rien c'était avant, il y a eu beaucoup de place perdue entre guillemets, par exemple ce grand hall qu'il faut chauffer, des choses comme ça. Ce qui fait qu'au niveau des flux etc, c'est assez cher. En effet, s'il y avait eu moins de charges, sans doute on aurait accepté des loyers qui seraient plus importants. Et quand il y a des locaux vacants, c'est vrai qu'au bout d'un moment c'est la municipalité qui prend en charge les loyers, évidemment ce n'est pas non plus très pérenne. »

Madame COQUEREAU lui répond : « Actuellement, de toute façon, les locaux sont quasiment tous pourvus. Depuis le départ, il avait été prévu que les professionnels de santé, parce que dû à d'âpres négociations, ne paieraient maximum que 97.50%, je crois me souvenir, j'ai une très bonne mémoire, c'est une chose, c'est comme ça. C'est-à-dire qu'ils ne payaient pas la totalité de la surface. Deuxième chose, quand vous me parlez, j'ai envie de vous dire que j'y suis encore pour moins de choses que vous, parce que figurez-vous que ce projet a été mené par l'Hôpital. Ce projet a été plébiscité par, entre autres, à l'époque les médecins de villes qui y étaient, qui souhaitaient ça, car je vous rappellerai qu'il y avait eu, me semble t-il, un concours d'architecte, et que c'est le projet qui a été retenu. Bien que certains aient pu proposer des projets moins ambitieux et bien c'est celui-là que les professionnels de santé on retenu. Evidemment, aujourd'hui, nous avons changé de professionnels de santé pour la majeure partie. Donc, la jeune génération dit « oh là là, mais cela nous sert à rien » mais je les entends, je suis presque même quasiment d'accord avec eux. Sauf que ce n'est pas moi qui ait choisi, c'est eux. »

Madame DE BOURNET indique qu'il n'y a pas que les professionnels de santé qui ont choisi la maison de santé, mais aussi la municipalité.

Madame COQUEREAU assure que « la municipalité n'a pas choisi, Madame DE BOURNET, je suis désolée, vous n'y étiez pas à l'époque, je me souviens très bien, vous n'étiez pas là-bas. Je suis désolée, c'était mené comme ça. Quand j'entends dire le contraire, ça me fait un peu sourire. »

Madame DE BOURNET précise que Monsieur GRIMAUD a soutenu le projet, et les professionnels de santé ont suivi.

Madame COQUEREAU conclut : « Ils ont fait un choix. »

Monsieur CHAUVIN indique qu'on entend beaucoup parler aujourd'hui de nombreux territoires qui n'ont pas la chance d'avoir de professionnels de santé chez eux. Il rappelle qu'on est en train de parler de 214 000 € qui est un déficit cumulé depuis l'ouverture du pôle santé. Il n'est pas sûr que cela vaille ce débat-là, quand on sait le bénéfice qu'on a à côté au niveau de la santé.

Monsieur CHERE ajoute : « Sachant qu'il y a aussi l'investissement qui a été fait sur celui de St Martin du Bois. C'est un cumul. Il ne faut pas oublier cela.»

Madame COQUEREAU précise en effet qu' « il n'y a pas que la maison de santé de Segré mais aussi celle de St Martin du Bois. Quand on finira les annuités, ça va se redresser. Il y aussi les taux d'intérêt variables qui aujourd'hui augmentent et ce n'est pas génial. »

Monsieur RONCIN prend la parole : « Je reviens sur les capacités notamment de trouver des recettes supplémentaires. Le levier fiscalité, je ferai remarquer que, depuis que la Taxe d'Habitation n'est plus payée par les ménages, en fait, tous les ménages ne sont pas taxés puisqu'il n'y a plus que la taxe foncière bâtie et non bâtie. Je m'étonne quand même qu'on ne cherche pas, sur les services payants qu'on apporte, alors qu'ils sont plutôt à des prix très modérés, que ce soit le cinéma, la piscine, pour l'enfance, la cantine, à augmenter les tarifs. Les bases ont augmenté de 10% sur deux années, donc cela fait déjà 10% d'augmentation sans toucher au taux. Nos services n'ont pas augmenté du tout ou très légèrement. »

Madame CHAUVEAU lui répond que l'an dernier la demande a été réalisée auprès des services de revoir tous les prix. La commission finances partait dans l'idée que tout consommateur doit aussi participer. « Comme tu viens de dire, la taxe foncière, ce ne sont que les propriétaires, donc c'est toujours les mêmes. C'est quand même normal que quand tu utilises un service tu paies.

Le problème est que sur certains services, il y avait quand même un écart considérable avec le vrai coût, entre ce que la personne paie et le coût pour la collectivité. Donc, il n'a pas été demandé d'augmenter les tarifs énormément de façon à ce que cela n'impacte pas non plus le budget des familles, mais que tous les ans, les tarifs soient revus, et qu'ils soient revus légèrement, pour arriver, à un moment donné, à rattraper. Je prends, par exemple, la restauration scolaire, c'est ce qu'ils font aussi tous les ans mais depuis 4 ou 5 ans, les familles payaient très faiblement le tarif cantine par rapport au coût de revient. Donc, on le fait tous les ans, de façon à ce que cela n'impacte pas trop le budget des familles, donc ça va aller progressivement et tranquillement. »

Monsieur RONCIN estime que « si on y va trop tranquillement, on prend du retard par rapport à la fiscalité en fait. Compte-tenu de l'application du quotient familial pour les ménages les plus modestes, même une augmentation de 10% , c'est dérisoire, faut l'admettre quand même. Avec 0.5% de fiscalité, on a 150 000 €, eh bien, 5% sur les services, cela fait 100 000 € aussi. Voilà, cela n'a pas du tout été évoqué. »

Madame CHAUVEAU explique que l'hypothèse, si on a à faire une augmentation progressive, c'est sur toutes les taxes : Taxe Foncière Non bâtie et Taxe d'Habitation, même si aujourd'hui elle est peu importante chez nous car il n'y en a plus beaucoup à payer la Taxe d'Habitation. Notre souhait est d'aller vers ceux qui ont des logements vacants, qui préfèrent les laisser vacants, alors qu'on est en manque de logement. Si cela peut inciter aussi à remettre les logements sur le marché, ce sera aussi un 2ème point. »

Monsieur RONCIN ajoute : « A plus long terme aussi, peut-être, aussi réfléchir à augmenter les bases, par une révision des bases. Cela fait 25 ans qu'on entend que la révision des bases sera faite. Je crois que cela ne peut plus se faire ou c'est difficile mais à une époque certaines communes décidaient de faire une révision des bases, de façon à tout remettre à plat, pour rattraper

des travaux qu'elles comptaient réaliser dans l'habitat qui n'ont jamais été déclarés, ou des choses qui ont été déclarées mais que partiellement. Cela permet d'augmenter une base et qui serait juste. Je sais que c'est très compliqué surtout vu l'étendue du territoire de Segré-en-Anjou Bleu. »

Madame CHAUVEAU lui répond : « Tous les ans, je reçois la commission CCID. Tous les ans, on revoit commune déléguée par commune déléguée, on apporte nos indications sur certains logements, ou si on trouve qu'ils ne sont pas classés dans la bonne catégorie par rapport à la base. Chaque année, sur peut-être une cinquantaine demande de changements, il n'y en a que 10 voire 15 qui sont prises en compte. Les impôts nous disent bien qu'on est là pour être consulté, et non pour décider. Donc, ils prennent nos remarques ou pas mais à chaque fois on est outré de voir le peu de choses qui a changé. Et pourquoi untel et pas untel alors qu'on a donné des justificatifs en face ? Là aussi, nous, on se révolte un petit peu quand on fait cette commission, parce que, on se dit mince il y a un travail à faire, on veut le faire et on veut le faire bien et derrière cela ne suit pas.»

Madame COQUEREAU appuie les propos de Madame CHAUVEAU : « Ayant présidé cette commission avant, pendant fort longtemps, bien souvent, on a demandé des modifications, je m'en rappelle d'une cinquantaine, et je m'entendais dire et dieu sait que je les appelais et ils venaient d'ailleurs aux réunions, Gilles grimaud écrivait à l'époque, j'étais qu'adjointe aux finances, je rouspétais, et on en avait 30 % de pris. Et pas le reste. Donc, effectivement, on l'a refait je me souviens au moment de la commune nouvelle en 2017. Chacun, vous êtes tous arrivés en disant « moi, je sais, il y a ça, il y a ça », on leur a envoyé un paquet et on a dû les décourager, car ils n'ont pas dû faire plus de 10 ou 20%. Alors, sous prétexte me semble t'il qu'ils ne peuvent pas modifier plus de tant par année, ce que moi, je ne comprends pas. C'est comme ça. »

N°2024-04

Commune déléguée de Châtelais – Convention avec le SIEML pour le renforcement de réseau basse tension

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le SIEML pour le renforcement du réseau basse tension sur les parcelles n°500 et 609, section C situées sur la commune déléguée de Châtelais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention à passer avec le SIEML pour le renforcement du réseau basse tension sur les parcelles n°500 et 609, section C situées sur la commune déléguée de Châtelais,

AUTORISE Madame le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2024-05

Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Cession de deux parcelles à M BRILLET DE CANDE

Monsieur l'Adjoint au Maire expose qu'il avait été convenu, il y a plusieurs années, d'un échange de parcelles, sans soulte, entre la commune et M. Brillet de Candé.

Or, le 27 novembre 2020, un acte notarié a été signé en vue de procéder à l'acquisition, par la commune, de parcelles situées dans le bourg, auprès de M. Brillet de Candé, mais l'échange parallèle n'a pu être réalisé.

Il convient donc de finaliser cet accord en procédant à la signature d'un nouvel acte, visant cette fois à la cession, par la commune auprès de M. Brillet de Candé au nom de la SCI de Noyant-la-Gravoyère dont il est le gérant, de deux parcelles, anciennement à usage de chemins mais ayant fait l'objet d'une procédure de déclassement, à savoir les parcelles cadastrées section 229 B n°306 et 307, au prix d'un euro, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Noyant-La-Gravoyère en date du 8 juin 2015,

Vu l'avis des Domaines en date du 08 décembre 2023,

A l'unanimité,

APPROUVE, au prix d'un euro net vendeur, la cession des parcelles cadastrées section 229 B n°306 et 307, d'une superficie respective de 1 877m² et 2 473 m², situées au lieu-dit La Ménardière, Noyant-la-Gravoyère, 49520 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, auprès de la SCI de Noyant-la-Gravoyère, au prix d'un euro, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

DIT que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez l'étude ANJOU BLEU NOTAIRES à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur ANNONIER précise que ce sont des chemins situés sur la propriété de M BRILLET DE CANDE, chemins qui avaient été déclassés par la commune historique de Noyant la Gravoyère et qui avaient fait l'objet d'échange avec de petites parcelles dans le bourg (parcelles aux intersections, bandes de terrain) qui n'avaient aucun intérêt ni pour M DE CANDE ni pour la commune. Les chemins n'ont aucun intérêt non plus pour la commune.

N°2024-06

Centre aquatique les Nautiles – Remboursement suite à la suppression de cours et séances

Monsieur l'Adjoint au Maire explique que le centre aquatique municipal les Nautiles traverse depuis cet été des difficultés de recrutement liées au manque de maîtres-nageurs, ayant entrainé l'annulation ponctuelle de certains cours de natation depuis le mois de septembre.

Malgré la mise en œuvre d'actions de réorganisation et de recrutement visant à combler ce déficit de personnel, certains cours ou séances seront supprimés depuis ce mois de janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de :

- Rembourser partiellement les abonnements des cours supprimés suivant les différents montants ci-après listés, correspondant aux 2/3 du coût d'abonnement annuel :

- Personne titulaire d'un abonnement Cours Adulte hebdo tarif plein : 155,44 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Adulte hebdo tarif réduit : 140,03 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Enfant hebdo tarif plein : 125,96 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Enfant hebdo tarif réduit : 113,23 €

• Rembourser partiellement les personnes ayant souscrit un abonnement bi-hebdomadaire à l'aquagym, celui-ci devant passer en abonnement hebdomadaire simple. Cela engendre ainsi le remboursement de la différence entre ces deux coûts d'abonnement, soit :

- Personne titulaire d'un abonnement Aquagym bi-hebdo tarif plein : 61 €
- Personne titulaire d'un abonnement Aquagym bi-hebdo tarif réduit : 55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nécessité de réduire le nombre de cours en raison du manque ponctuel de personnel,

A l'unanimité,

ACCEPTE de rembourser partiellement les abonnements souscrits auprès du centre aquatique les Nautiles, lorsque les cours ou séances sont supprimés, suivant les montants ci-après :

- Personne titulaire d'un abonnement Cours Adulte hebdo tarif plein : 155,44 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Adulte hebdo tarif réduit : 140,03 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Enfant hebdo tarif plein : 125,96 €
- Personne titulaire d'un abonnement Cours Enfant hebdo tarif réduit : 113,23 €
- Personne titulaire d'un abonnement Aquagym bi-hebdo tarif plein : 61 €
- Personne titulaire d'un abonnement Aquagym bi-hebdo tarif réduit : 55 €

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à procéder à ces remboursements et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur CHERE précise qu'il y aura des remboursement de cours adultes à faire si les gens le demandent tandis que les cours enfants ont pu être maintenus pour l'instant. Pour l'aquagym, les séances sont passées de 2 fois à une fois par semaine, donc le montant est ajusté.

Il ajoute : « On fait ce qu'il faut, de manière à éviter d'arriver à ça, mais cela paraît être la moindre des choses d'assurer un remboursement aux personnes qui ne peuvent pas participer aux cours qu'ils avaient réservés. »

Madame COQUEREAU indique que c'est du préventif. Elle espère que le service va pouvoir recruter pour ne pas avoir à rembourser trop de personnes.

Monsieur CHERE ajoute qu'il faut qu'on ait l'opportunité de le faire sinon les personnes le demanderont et on ne peut pas rembourser les gens sans délibération, à cause des contraintes des finances publiques.

Monsieur MACHARD indique qu'il faut peut-être prévenir les gens de cette possibilité de se faire rembourser, et pas simplement attendre qu'ils demandent le remboursement, ce serait éthique.

Monsieur CHERE signale que l'information a été donnée en fin d'année dernière, et les courriers le stipulant ont été envoyés en début d'année.

N°2024-07

Commune déléguée de Segré – Vente et achat de terrain avec la SCI Kitoc

Monsieur le Maire délégué expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du site ex-Spie, un accord a été passé avec la SCI KITOC, propriétaire du bien situé 2 rue Paul Chevallier et 1 rue Lamartine, et cadastré section AB 176 et 177, afin de réaliser un échange de terrain pour faciliter le découpage, suite à la démolition du bâtiment adjacent.

Il est donc proposé de :

- vendre à la SCI KITOC la parcelle AB 617 d'une superficie de 1 ca, la parcelle AB 617 étant issue de la division de la parcelle AB 178.

- acheter à la SCI KITOC la parcelle AB 615 d'une superficie de 5 ca, la parcelle AB 615 étant issue de la division de la parcelle AB 177.

Cet échange serait réalisé sans soulte, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'Avis des Domaines en date du 22 décembre 2023,

A l'unanimité,

APPROUVE, sans contrepartie financière, entre les parties :

- la vente à la SCI KITOC la parcelle AB 617 d'une superficie de 1 ca, la parcelle AB 617 étant issue de la division de la parcelle AB 178,
- l'achat à la SCI KITOC la parcelle AB 615 d'une superficie de 5 ca, la parcelle AB 615 étant issue de la division de la parcelle AB 177,

DIT que les frais de bornage et d'acte liés à ces opérations seront à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

N°2024-08

Commune déléguée de Segré – Vente et achat de terrains avec Immobilière Podeliha

Monsieur le Maire délégué expose au Conseil Municipal qu'une délibération n° 2019-165 a été prise le 19 septembre 2019 afin de réaliser des échanges de terrain entre la commune et la société Podeliha dans les rues Pierre et Marie Curie, Boulevard de Renier et rue du Docteur Roncé. Or, il s'avère que les superficies n'étaient pas bonnes et qu'il convient donc de modifier la délibération prise.

Il est donc proposé de :

- vendre à Immobilière Podeliha les délaissés de voirie, situés Rue Pierre et Marie Curie et Boulevard de Renier, sur la commune déléguée de Segré, propriétés de la commune pour une superficie de 583 ca

• Acheter à Immobilière Podeliha les parcelles suivantes, situées Rue du Dr Roncé, et rue Pierre et Marie Curie sur la commune déléguée de Segré, propriétés d'Immobilière Podeliha :

- Une partie de la parcelle 331 section AC n°790, d'une superficie de 37 ca
- Une partie de la parcelle 331 section AC n°799, d'une superficie de 16 ca

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la délibération n° 2019-165 du 19 septembre 2019,

VU l'Avis des Domaines en date du 14 décembre 2023,

CONSIDERANT que la modification des surfaces n'a pour but que d'ajuster les superficies vendues sans modifier l'objet de la précédente délibération,

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière,

Considérant que les opérations envisagées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et que par conséquent, elles sont dispensées d'enquête publique,

Considérant que les terrains concernés sont assimilés à des délaissés de voirie,

A l'unanimité,

APPROUVE, sans contrepartie financière, entre les parties :

▪ la vente à Immobilière Podeliha les délaissés de voirie, situés Rue Pierre et Marie Curie et Boulevard de Renier, sur la commune déléguée de Segré, propriétés de la commune pour une superficie de 583 ca

• l'achat par la commune des parcelles suivantes, situées Rue du Dr Roncé, et rue Pierre et Marie Curie sur la commune déléguée de Segré, propriétés d'Immobilière Podeliha :

- Une partie de la parcelle 331 section AC n°790, d'une superficie de 37 ca
- Une partie de la parcelle 331 section AC n°799, d'une superficie de 16 ca

DIT que les frais de bornage et d'acte liés à ces opérations seront à la charge d'Immobilière Podeliha,

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019-165 du 19 septembre 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur CHAUVIN précise que cette décision avait déjà été validée en 2019, et qu'il s'agit d'une régularisation au niveau des surfaces.

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET
2023-456	**Objet** : Commune déléguée de Segré- Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille POSTEC
2023-457	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BELLANGER
2023-458	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DALIFARD - BEAUMONT
2023-470	**Objet** : Commune déléguée d'Aviré – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BERGER-BOUILLE
2023-482	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain pour cavurne dans le cimetière communal – Famille LUARD
2023-465	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PIQUET BODERE
2023-483	**Objet** : Commune déléguée de Louvaines – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LARDEUX
2023-484	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FOURNY
2023-486	**Objet** : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FOUGERES
2023-490	**Objet** : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CADOT / PECOT
2023-510	**Objet** : Commune déléguée de St Martin du Bois - Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TUSSEAU - ALLARD
2023-511	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MILAN
2023-512	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BONZAMI – RENOU - ALLARD
2023-513	**Objet** : Commune déléguée de Segré- Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ADAM/BREJOUIN
2023-514	**Objet** : Commune déléguée de Segré - Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BERTHELOT-COUE
2023-515	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain pour cavurne dans le cimetière communal – Famille ALEXANDRE-GONTIER
2023-517	**Objet** : Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de vêtements de travail pour le territoire de Segré-en-Anjou Bleu – Lot 3 : fourniture de vêtements de travail spécifique – Police Municipale – Avenant de transfert – Avenant n°1 **Conditions** : approbation de l'avenant n°1 de transfert à intervenir avec Marck & Blason – 74 Rue Villebois Mareuil – 92230 GENNEVILLIERS, pour le marché accepté ayant pour objet la fourniture de vêtements de travail pour le territoire de Segré-en-Anjou Bleu - lot 3 : Fourniture de vêtements de travail spécifiques – Police Municipale. La facturation des prestations sera effectuée sur la nouvelle dénomination Groupe ALIBIS.

2023-518	**Objet** : Vérifications périodiques des biens mobiliers et immobiliers sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Marché de prestations de services – Avenant n°2 **Conditions :** approbation de l'avenant n° 2 qui corrige la date de fin du marché au 30/09/2026 pour un total de 48 mois et modifie l'article 17 de l'acte d'engagement, avec la société SOCOTEC Equipement SAS – 7 rue Bouché Thomas – CS 50206 – 49000 Angers Cedex 01 concernant les vérifications des biens mobiliers et immobiliers sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou-Bleu.
2023-519	**Objet** : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral **Conditions** : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 136B, parcelles n°26, 27, 28 et 29, lieu-dit l'Ançonnerie, Commune déléguée de la Ferrière de Flée, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de Madame PICHARD Chantal et Commune de Segré en Anjou Bleu
2023-520	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GARNAVAULT
2023-521	**Objet** : Mise à jour du zonage pluvial **Conditions :** approbation de l'offre technico économique de la Société EGIS pour la mise à jour du zonage pluvial de la commune de Segré en Anjou Bleu. Le montant de l'étude s'élève à 8 150 € HT soit **9780 € TTC.** La facturation sera faite mensuellement, à l'avancement.
2023-522	**Objet :** Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de petits équipements service technique - Lot 5 : fourniture de petits équipements de menuiserie –Avenant de transfert – Avenant n°1 **Conditions** : approbation de l'avenant n°1 de transfert à intervenir avec PANOFRANCE SAS – 33 Rue Albert Camus – ZI RN162 – BP43 – 49460 MONTREUIL JUIGNÉ, pour le marché accepté ayant pour objet la fourniture de petits équipements Service Technique commune de Segré-en-Anjou Bleu – Lot5 : Fourniture de petits équipements de menuiserie. La facturation des prestations sera effectuée sur la nouvelle dénomination la société Distribution Matériaux Bois Panneaux – D.M.B.P.
2023-523	**Objet** : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MEIGNAN
2023-524	**Objet** : Commune déléguée de Marans - Marché de travaux – Reconstruction de la salle polyvalente – Lot 9 : cloisons sèches / isolation – Avenant n°2 **Conditions :** approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la société SAS 3PIA – Parc d'Activité – Loire Authion – 49630 CORNÉ, dans le cadre des travaux de reconstruction de la salle polyvalente sur la commune déléguée de Marans - Segré-en-Anjou Bleu d'un montant de travaux en plus-values de 612.77 € HT, portant le nouveau montant à 37 621.84 € HT.
2023-525	**Objet** : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GARNAVAULT
2023-526	**Objet** : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PASQUEREAU
2023-527	**Objet** : Travaux de broyage et élagage des accotements sur la commune – Accord-cadre à bons de commande 2024-2027 **Conditions :** approbation du marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SARL L'AVIREENNE, 2 route de la Ferrière de Flée, Aviré, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu, pour les travaux de broyage et élagage des accotements pour un montant maximum de : **200 000.00 € HT par an**. La durée de validité des accords-cadres est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. L'accord-cadre commence pour la période initiale au 1er janvier 2024 pour une durée initiale de 12 mois. L'accord-cadre est renouvelable de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est donc de 48 mois (4 ans - fin le 31/12/2027).

2023-528	**Objet** : Fourniture de petits équipements – pièces mécaniques pour véhicule léger – Service technique – Accord-cadre à bons de commande 2024-2027 **Conditions :** approbation du marché de fournitures à intervenir avec la SARL AUTO SERVICE - Espace Auto49 – 4 route d'Aviré – Segré - 49500 Segré-en-Anjou-Bleu, pour l'accord-cadre à bons de commande - fourniture de petits équipements – pièces mécaniques pour véhicule léger – Service Technique pour un montant maximum de : 10 000.00 € HT par an soit 40 000.00 € HT pour les 4 années. L'accord-cadre commence pour la période initiale au 1er janvier 2024 pour une durée initiale de 12 mois. L'accord-cadre est renouvelable de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est donc de 48 mois (4 ans - fin le 31/12/2027).
2023-529	**Objet** : Prestation de collecte et de traitement des déchets **Conditions :** approbation de la proposition de l'ESAT du Haut-Anjou pour la collecte du papier et des cartons sur la Commune de Segré en Anjou Bleu. **Coût de la prestation** : - **645,60 € HT** pour la collecte annuelle de papier - **240,48 € HT** pour la location annuelle des 7 bacs de 240 L Soit **896,08 € HT** pour le papier - **116,50 € HT** pour le carton/tarif par collecte du carton Pour la collecte du papier et la location des bacs de papier, une facture annuelle à terme à échoir (paiement à la réception) Pour la collecte du carton, une facture à chaque collecte (paiement à réception) Le contrat prend effet le 1er janvier 2024 pour une année. Il est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.
2023-530	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de case de columbarium dans le cimetière communal – Famille GUINEHEUX
2023-531	**Objet** : Commune déléguée de Nyoiseau – Local infirmier – Bail professionnel avec le cabinet infirmier PICHAUD-BESIAU **Conditions :** approbation du bail professionnel pour la location de locaux au sein du bâtiment situé 1 Place de la Mairie – Nyoiseau – 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, d'une surface de l'ordre de 30m², au profit du cabinet infirmier PICHAUD-BESIAU, représenté par Mme Mélanie PICHAUD et Mme Laure BESIAU. Ce bail est conclu à compter du 1er janvier 2024 pour une période de 6 années. Le loyer mensuel est fixé à 212,06 euros toutes taxes comprises.
2023-532	**Objet** : Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition d'un logement au profit de Mme GORIN Pascale **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition du logement situé 14 place de la Mairie sur la commune déléguée de NYOISEAU, d'une surface de 35 m², au profit de Madame Pascale GORIN. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er janvier 2024, pour une période de 6 ans. Le loyer mensuel est fixé à 350 €.
2023-533	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'un bureau de permanence situé à l'Espace Antoine de St Exupéry au profit de l'association ITEP Les Chesnaies **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition du bureau de permanence n°1 situé à l'Espace Antoine de St Exupéry, 39 Rue Charles de Gaulles sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'association DITEP Les Chesnaies. Cette mise à disposition est conclue du 9 janvier au 2 juillet 2024, pour les mardis matin, moyennant une participation forfaitaire de 9,00 € la demi-journée.

<table>
<tr><td><u>2023-534</u></td><td><u>Objet</u> : Avenant au contrat de cession entre la compagnie Bakélite et le Cargo pour le spectacle « Hostile » saison 2023-2024
<u>Conditions</u> : approbation de l'avenant au contrat de cession de la Compagnie Bakélite 6 cours des alliés 35000 RENNES avec le Cargo pour le spectacle 'Hostile'.
Prix de cession de 1 500€ HT soit 1 582,50€ TTC
Frais annexe de 360,80 HT soit 380,64€ TTC</td></tr>
<tr><td><u>2023-535</u></td><td><u>Objet</u> : Fixation des tarifs pour le séjour ski de l'Espace Jeunes du 3 au 8 mars 2024
<u>Conditions :</u> fixation des tarifs suivants pour le séjour ski de l'Espace Jeunes du 3 au 8 Mars 2024 :

<table><tr><th>Tranche QF</th><th>Montant</th></tr><tr><td>0€ à 350€</td><td>105 €</td></tr><tr><td>351€ à 600€</td><td>165 €</td></tr><tr><td>601€ à 800€</td><td>210 €</td></tr><tr><td>801€ à 950€</td><td>240 €</td></tr><tr><td>951€ à 1200€</td><td>270 €</td></tr><tr><td>> = à 1201€</td><td>300 €</td></tr></table>
Ces tarifs feront l'objet d'une majoration de 25 % pour les enfants dont les parents ne résident pas sur le territoire de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu.</td></tr>
<tr><td><u>2023-536</u></td><td><u>Objet</u> : Contrat de cession entre la Volte et le Cargo pour le spectacle « De bonnes raisons » saison 2023-2024
<u>Conditions</u> : approbation du contrat de cession entre La Volte, Le Solilab – 8 Rue Saint Domingue – 44200 NANTES et le Cargo pour le spectacle 'De bonnes raisons' sur la saison 23/24,
Prix de cession 5 500€ HT soit 5 802,50€ TTC
Frais annexe 630€ HT soit 664,65€ TTC
Ateliers 360€ HT soit 379,80€ TTC
Frais droits d'auteur 489,32€ TTC</td></tr>
<tr><td><u>2023-537</u></td><td><u>Objet</u> : Commune déléguée de Châtelais – Bail commercial avec l'association « les Halles de Châtelais »
<u>Conditions</u> : approbation de la location d'un ensemble immobilier à vocation commerciale d'une surface de l'ordre de 175 m², 1, place de l'Eglise - Châtelais – 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, sous forme de bail commercial d'une durée de neuf années.
DIT que la location prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour prendre fin au 31 décembre 2032.
Le montant du loyer mensuel est fixé à 321 euros, payable mensuellement et d'avance.</td></tr>
<tr><td><u>2023-538</u></td><td><u>Objet</u> : Contrat de cession entre l'association la Martingale et le Cargo pour le spectacle « En cas de péril imminent » saison 2023-2024
<u>Conditions</u> : approbation du contrat de cession entre l'association la Martingale, 25 Rue du Général Sarail, 86000 POITIERS et le Cargo pour le spectacle « En cas de péril imminent » sur la saison 2023-2024.
Prix de cession : 3 200 € TTC
Frais annexe : 282.60 € TTC</td></tr>
<tr><td><u>2023-539</u></td><td><u>Objet</u> : Convention de partenariat pour l'accueil d'un spectacle « Avis de tournées » entre le spectacle vivant en Bretagne et le Cargo pour le spectacle « Hostile » saison 2023-2024
<u>Conditions :</u> approbation de la convention de partenariat de Spectacle vivant en Bretagne – 107 Avenue Henri Fréville – BP 60219 – 35202 RENNES Cedex 2 avec le Cargo pour le spectacle 'Hostile'.
Participation de 147€ sur présentation du bilan financier.</td></tr>
<tr><td><u>2023-540</u></td><td><u>Objet</u> : Contrat de cession entre l'association LHAKSAM / Cie 29.27 et le Cargo pour le spectacle « les petits duos » saison 2023-2024
<u>Conditions</u> : approbation du contrat de cession entre l'association LHAKSAM / Cie 29.27 – 50 Rue Fouré – 44 000 NANTES et le Cargo pour le spectacle « les petits duos » sur la saison 2023-2024.
Prix de cession et frais annexes 3 111.60 € net de taxe.</td></tr>
<tr><td><u>2023-541</u></td><td><u>Objet</u> : Prestations de service d'assurance pour les besoins de la commune – Avenant n°4 – Lot 1 : Assurance dommages aux biens
<u>Conditions :</u> approbation de l'avenant n°4 à intervenir avec la SMACL Assurance – 141 Avenue Salvador Allende – 79000 NIORT, qui a pour objet la révision de la superficie déclarée au 01/01/2024 suite à la mise à jour de différents bâtiments de la commune de Segré-en-Anjou Bleu. La surface développée totale du patrimoine immobilier au 1er janvier 2024 est maintenant de 117 882 m². (A compter du 22 novembre 2023 l'ajout des panneaux photovoltaïques groupe scolaire LPB).</td></tr>
</table>

2023-543	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SIMON
2023-545	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DEMAS
2023-546	**Objet** : Commune déléguée de Segré- Dispersion de cendres dans le cimetière communal – Famille BRAUD
2023-547	**Objet** : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine **Conditions :** approbation des marchés concernant les travaux de restauration des intérieurs de l'Église de la Madeleine - commune de déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous : Lot n° 1 : Échafaudage – Maçonnerie - Taille de pierres – Plâtrerie – Traitement mérule : QUELIN NORD-OUEST – 5 Rue du Sieur des Bouillons – ZA de Rocomps – 35410 CHATEAUGIRON pour un montant de : Tranche Ferme : 521 959,74 € HT - Tranche Optionnelle : 161 867,20 € HT - PSE : 13 571,80 € HT soit un total de : **697 398,74 € HT** ; Lot n°2 : Menuiseries bois extérieures et intérieures : MENUISERIE MÉNARD - 4 Rue du Chemin Neuf - La Pouèze - 49370 ERDRE-EN-ANJOU pour un montant de : Tranche Ferme : **50 318,00 € HT** ; Lot n° 3 : Vitraux : ATELIER HENRI HELMBOLD – 46 Boulevard François Mitterrand – 35150 CORPS-NUDS pour montant de : Tranche Ferme : **6 645,60 € HT.**
2023-549	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux rénovation intérieure de la salle de spectacle « Le Cargo - Lots 1,2,3,4 et 5 **Conditions :** approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises, pour les travaux de rénovation intérieure de la salle de spectacle « Le Cargo » commune déléguée de Segré – Segré en Anjou Bleu, selon le détail par lot et montant ci-dessous : Lot 1 – Serrurerie : SIGMA, Segré-en-Anjou-Bleu, pour un montant de **89 990.00 € HT.** Lot 2 – Revêtement sol et muraux : GERAULT, Saint-Berthevin , pour un montant total de **80 759.02 € HT.** Lot 3 – Plâtrerie et menuiserie intérieures : SIGMA, Segré-en-Anjou-Bleu, pour un montant de **31 104.50 € HT** Lot 4 – Fauteuils de spectacle : Samia Devianne, Florensac, pour un montant total de **90 000.00 € HT.** Lot 5 – Electricité : Fouqueron, Les Ponts de Cé, pour un montant total de **28 500.00 € HT.** Les paiements s'effectueront selon les conditions énoncées dans les pièces du marché.
2023-552	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LEHOUX
2023-553	**Objet** : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Mise à disposition de locaux au profit du Groupement d'Associations Familles Rurales du Pays Segréen **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés à la Mairie, 1 place Saint-Martin – La Chapelle sur Oudon, d'une surface de 10m2 (bureau du Maire), au profit du Groupement d'Associations Familles Rurales du Pays Segréen. Cette mise à disposition est conclue à compter du 01 janvier 2023, pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans, à titre gratuit.
2023-554	**Objet** : Commune déléguée de Châtelais – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral **Conditions :** autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 081 B, parcelle n°29, "La Molière", Commune déléguée de Châtelais, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la Commune de Segré en Anjou Bleu et la propriété de Monsieur COURNE Vincent et Madame LUNKEIT Antje.
2023-555	**Objet** : Parc des Expositions – Récréaparc 2023 – Convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours **Conditions :** approbation de la convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à intervenir avec FFSS – Association des secouristes angevins, 50 avenue Vauban, 4900 ANGERS, précisant les engagements des deux parties lors de Récréaparc qui se déroulera du 27 au 30 décembre 2023.

2023-557	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral **Conditions :** autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section AD, parcelle 182, Chemin de la Station d'Epuration, Commune déléguée de Segré, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la Commune de Segré en Anjou Bleu et la propriété de Monsieur et Madame BELLANGER David et Sophie.
2024-1	**Objet** : Commune déléguée de St Martin du Bois – Convention de réalisation d'un chantier – Ecole publique « Grains de soleil » **Conditions :** approbation du contrat avec l'Établissement Public Local d'enseignement et de Formation Agricole (EPLEFPA) Angers Le Fresne, pour la réalisation d'un chantier au sein de l'école publique Grains de soleil de St Martin du Bois. La convention prend effet à compter au 01/01/2024. Le montant de la prestation est de 2900€ TTC.
2024-3	**Objet** : Contrat de partenariat avec Cezam Pays de la Loire et la médiathèque de Segré pour le prix du roman Cezam et la bd Cezam **Conditions :** approbation du contrat à intervenir avec Cezam Pays de la Loire — 12 avenue Jean Joxé – 49109 ANGERS cedex 2 pour le prix du Roman Cezam. Le contrat prend effet à compter du 1er janvier 2024 et son échéance est fixée au 31 décembre 2024 Le prix s'élève à 550 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption

ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
2 Route de Bouillé-Ménard	331081AB0482	Châtelais
27 Rue du Levant	331229AB0408	Noyant la Gravoyère
24 rue du 8 mai 1945	331000AH0368	Segré
18 rue Fernand Rossignol	331000AH0366	Segré
21 Boulevard Léon Mauduit	331000AL0233	Segré
Chemin de Louvaines	331000AD0963, 331000AD0964	Segré
3 Rue de l'Alexandrière	331229AB0443, 331229AB0072	Noyant la Gravoyère
4 Rue du Pont de la Verzée	3312770D1026, 3312770D1023, 3312770D1024, 3312770D1025	Ste Gemmes d'Andigné
49500 Segré en Anjou Bleu	3310370B2069, 3310370B2072, 3310370B2074, 3310370B2071, 3310370B2075	Le Bourg d'Iré
2 Lotissement St Nicolas	331305AB0400	St Martin du Bois
11 Allée des Bruyères	331000AC0092	Segré
6 Rue du Belvédère Lotissement le Parc de Maingué	331000AC0741, 331000AC0751	Segré
6 Rue de la Libération	3312770A0487, 3312770A0512	Ste Gemmes d'Andigné
3 Rue Gaston Joubin	331000AM0109	Segré
17 Rue du Champ Bellay	331000AD0617	Segré
5 Rue des Ormes	3312330C1029	Nyoiseau
Grande Rue	331233AB0620, 331233AB0619	Nyoiseau
9 Rue des Prairies l'Ecobus	3310770B1815	La Chapelle sur Oudon

Madame COQUEREAU trouve que cela se ralentit.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Information - Présentation du réaménagement de la salle du Cargo

Madame ROMANN informe « pourquoi fait-on des travaux au Cargo ? Comme tout bâtiment communal, le Cargo doit être entretenu. Cette salle est construite depuis 1984, elle a donc 40 ans cette année. En 2014, toutes les huisseries dans le hall ont été changées, par souci d'économie d'énergie. Le hall a aussi été entièrement refait. En 2016, des travaux d'isolation par la toiture ont été réalisés. Mais, l'enveloppe intérieure de la salle n'a jamais bénéficié d'aucun travaux, les fauteuils sont d'origine. Nous avons évalué à un demi-million le nombre de personnes qui ont foulé la moquette, se sont assis sur les fauteuils, tapé du pied sur les patelages, emportées par leur enthousiasme lors notamment des concerts, ce qui les a fragilisés.

Alors, évidemment en 40 ans, on rencontre des désagréments, il ne nous reste plus que quelques mois pour :

-ressentir les tiges sur les dossiers des fauteuils ou encore la mousse très tassée sur les assises de certains

-bouger sur son fauteuil malgré soi. En effet, dès que notre voisin croise les jambes, la rangée entière de fauteuils bouge et se balance. J'en vois qui opine du bonnet dans la salle.

-Entendre le mélodieux et si discret claquement des portes qui n'isolent pas en plus des bruits extérieurs.

La moquette au sol est rapiécée et récolée, pour ne pas qu'on se prenne les pieds dedans et ses murs ont accumulé 40 ans de poussière.

Le traitement acoustique de la salle devait être aussi corrigé.

Ce qui nous a amené à repenser la salle en se posant toutes les bonnes questions. Pour ce faire, nous sommes allés visiter, avec Claude (ANNONIER) et l'équipe du Cargo, un certain nombre d'autres théâtres.

Nous avons retravaillé sa configuration, le confort pour les spectateurs en terme d'assise, d'acoustique, et de visibilité, puis la sécurité et l'éclairage des marches et des allées avec de nouvelles normes à venir. Se sont évidement rajoutés quelques travaux de nettoyage et de peinture. Notre théâtre le Cargo doit évidemment offrir un confort aux spectateurs à la hauteur de la qualité de ce qu'on y propose. Il est à préciser que ce chantier est mené avec compétence en direct avec le service ingénierie de la ville. Pour procéder aux travaux du Cargo, le Cargo fermera ses portes de fin avril à mi ou fin septembre, mais les escales du Cargo se poursuivront cette année, j'en profite pour faire de la pub, à Nyoiseau puis au Château de la Ferrière de Flée. Je passe la parole à Claude (ANNONIER) qui va entrer dans les détails et vous montrer les esquisses. »

Monsieur ANNONIER commente un diaporama :

« La zone de travaux est la partie gradins, qui se caractérise pour l'instant sur des gradins qui étaient mobiles à l'origine, avec deux allées centrales. Une des caractéristiques de cette étude est que la maîtrise d'œuvre va être assurée par le service ingénierie, mais qui s'est entouré d'un cabinet acoustique car c'est à partir de l'amélioration de l'acoustique qu'on va organiser toute la rénovation de cette partie intérieure. L'étude de sécurité incendie et électrique sera assuré par un cabinet particulier. Ce sont toujours des points très importants et très spécifiques et techniques, il n'était donc pas question de faire cela en interne.

Les autres intervenants sont des contrôles de chantier habituels.

Voici le plan avec les zones d'interventions. Colette vous a parlé des portes qui claquaient, les 3 portes entourées de jaune vont être refaites. Le grand cercle bleu caractérise l'écho flottant, l'écho parasite qui se trouve dans l'avant-scène. Cet écho flottant va être corrigé notamment en aménageant non seulement les portes mais aussi le dessus des portes, une cloison au-dessus qui va compléter les portes dans la hauteur.

La structure d'origine des gradins va être conservée sauf qu'elle va être complètement rigidifiée, de façon à ce qu'elle soit stabilisée, et qu'elle puisse recevoir aussi des fauteuils de nouvelle génération, qui ne tremblerons pas quand on croise les jambes. Cela permet de modifier les allées qui ne seront plus des allées relativement étroites dans le centre du théâtre, mais latérales. Alors pourquoi des allées latérales, parce qu'elles vont contribuer à améliorer aussi l'acoustique du théâtre, en enlevant les spectateurs qui sont le long de la paroi, qui n'est pas une position vraiment excellente. Ces parois vont être traitées avec une technique particulière pour absorber un certain nombre de fréquences et permettre la diffusion de l'essentiel du son de façon homogène dans la salle. La moquette rurale sera également changée. Les sièges rouges sur les côtés avaient la particularité d'être des sièges un peu aveugles sur certains spectacles, puisque les spectateurs se trouvaient face aux pendillons, et ne voyaient pas, à part ce qu'il se passait au milieu de la scène.

La salle modifiée se caractérise par de grandes rangées de fauteuils, il y en a 31 et deux allées latérales qui font 140 cm de large, et qui sont aux normes présentes, et futures vraisemblablement. Il y a des portes modifiées et des accès PMR au 1er rang.

Des lattes de bois vont être posées dans les niches actuelles du théâtre. Ces lattes auront des tailles et un espacement spéciaux calculés par l'acousticien pour améliorer l'acoustique du théâtre. Un vue actuelle et future du théâtre est projetée. Quelques couleurs restent à choisir. Les fauteuils seront rouges et la configuration sera celle projetée.

Les montants présentés, montants de l'appel d'offres, ne devraient pas bouger beaucoup. La serrurerie correspond essentiellement au renforcement des gradins, leur rigidification. Le montant total des travaux s'élève à 320 353,52 € avec une subvention du Département de 50 000€. Les travaux sont prévus de mai à septembre 2024 pour ouvrir pour la saison 2024-2025.

On gagne quelques places, on passe à 383 personnes, de vrais spectateurs qui verront tous très bien. »

Madame ROMANN ajoute : « Si je peux m'exprimer, au début, à l'origine, la salle avait 410 places. Après, la régie s'est installée dans la salle comme dans tous les théâtres, et on est arrivé à 397 places. Ensuite, on supprimait les angles sur certains spectacles, de la programmation professionnelle, en fonction des propositions artistiques, si on voulait que les spectateurs voient, on enlevait 20 places et les 20 places de la régie, on arrivait à 377 places. Dans la nouvelle configuration, on arrive à 383 places, dont 54 de meilleure qualité, puisqu'on a supprimé toutes les places latérales. »

En réponse à Monsieur GUINEHEUX qui demande si cette salle va garder sa fonctionnalité de rétractable, Monsieur ANNONIER répond par la négative : c'est le prix à payer pour avoir un confort à la fois de stabilité et d'acoustique.

Madame ROMANN précise que ce n'est pas la seule raison : « En fait, quand la salle a été conçue au départ, elle accueillait des bals, assemblées générales, des choses comme ça qui nécessitaient de replier les gradins. On se rend compte que, dans les dernières années, on a rétracté les gradins trois fois. Et on le faisait une fois tous les deux ans pour la commission histoire quand elle avait 150 panneaux. Maintenant, la commission histoire a des expositions sous un format différent. Cela ne se justifiait plus. Et, si, un jour, on a besoin d'un très grand espace, on a la possibilité d'aller au Parc Expo. »

2/ Question de M FOURNIER

« Ce soir, je demande à tous les lecteurs du bulletin « COM'Une Nouvelles » et en particulier aux lecteurs de la tribune libre, de bien vouloir m'excuser pour mon silence dans cette rubrique en décembre 2023. En effet, vous avez su remarquer que je ne m'étais pas exprimé dans ce N° 28 de notre magazine d'informations municipales.

Pourquoi ce silence ?

Suite à la démission de Christian Méchineau, j'ai reçu un courriel m'informant du nouveau nombre de caractères qui m'étaient attribués pour m'exprimer dans cette tribune : 60 caractères ! Il nous était accordé 120 caractères avant cette démission.

Avec si peu de caractères, s'exprimer correctement, vous en conviendrez, devient une gymnastique difficile. Me trouvant trop limité, j'ai préféré rester muet.

Ce soir, je sollicite le conseil municipal pour qu'il relise le règlement intérieur : le chapitre 7 article 37 du bulletin d'information générale du conseil municipal afin de définir un seuil de caractères décents pour s'exprimer dans cette rubrique de tribune libre. »

Madame COQUEREAU donne lecture de l'article 37 du chapitre 7 du règlement intérieur :

« La longueur de la tribune, matériellement située sur une page de format A4 comportant 3 000 signes, est proportionnelle à la représentativité de chaque groupe au sein de l'assemblée délibérante mais ne pourra être inférieure à 1/5ème de la page pour l'ensemble des groupes minoritaires. ».

Elle poursuit : « La réponse vous l'avez, c'est en fonction des résultats des élections. Le groupe majoritaire a la plus grande part, l'autre groupe minoritaire a donc 1/5ème. Le problème, c'est que vous étiez un groupe, vous appartenez à un groupe minoritaire, vous avez le droit d'avoir des différences, nous en avons bien dans la majorité. Pour autant, à chaque publication, il y a des gens différents qui écrivent la tribune du « Com'Une Nouvelles », ça permet à tout le monde d'avoir une voie d'expression. Donc, je vais vous demander de bien vouloir voir ensemble, le groupe de la minorité, parce que rien ne changera de ce côté-là. Vous pouvez peut-être proposer à certains d'écrire une fois sur 2. Il y a des tas de choses à pouvoir réaliser, à vous mettre ensemble. Avec 60 signes, on ne peut pas faire grand-chose, et ça je vous l'accorde et je comprends pourquoi vous êtes

resté muet. Mais, là, maintenant, il faut que ce soit votre groupe qui décide ensemble, pour vous répartir la place qui vous est impartie, c'est-à-dire 1/5 ème de la page. »

Madame DANJOU prend la parole : « C'est un peu compliqué, car on a eu des traîtres, donc les traîtres c'est un peu compliqué de leur donner notre morceau. Monsieur FOURNIER, on vous laissera la parole en entier la prochaine fois, même si 360 caractères ce n'est pas grand-chose. »

Madame MAUGEAIS demande à Madame DANJOU de faire attention à son langage.

Madame COQUEREAU conclut : « Il y a déjà une solution de trouvée. Merci Madame DANJOU. La balle est dans votre camp et c'est vous le groupe de la minorité qui devez trouver la solution ensemble.»

Madame BOULLAIS prend la parole : « La minorité ! On ne se considère pas dans sa minorité. ».

Madame COQUEREAU répond : « Que vous soyez différents, c'est une chose, mais, pour autant, vous n'êtes pas dans le groupe majoritaire. »

3/ Question de Mme DANJOU

« Madame le Maire,

J'ai remarqué sur la diapo présentée lors de la cérémonie des vœux que la halle métallique, témoignage du patrimoine industriel segréen, située sur l'ancien site de Spie avait disparu. Je suis allée jeter un coup d'oeil sur place et en effet elle n'est plus là.

Lors de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2022, nous avons voté pour un plan de démolition partielle. Au cours de la présentation de ce point vous nous avez bien parlé de la « structure de la halle que l'on veut conserver » puis de la « halle que l'on conservera pour pouvoir accueillir des manifestations, des marchés » etc.

La slide du plan de démolition précisait bien les bâtiments qui étaient conservés (dont le n° 7 en partie) et je vous ai même posé une question au sujet du déplacement possible de la halle.

Rassurez-nous, la halle est-elle bien seulement démontée et en cours de restauration pour pouvoir être réinstallée sur le site, et donc conservée, comme voté par le conseil municipal ? »

Monsieur CHAUVIN lui répond :

« Du coup, Madame DANJOU, vous avez fait la question et la réponse. A chaque fois qu'on engage des travaux sur des sites industriels comme ça, on est obligés de faire plein d'études, notamment en ce qui concerne la pollution.

La structure métallique de la halle était couverte de peinture au plomb. Aujourd'hui, je vous confirme que la structure a été déposée pour être dépolluée, traitée et qu'elle sera remontée dans les mois à venir. »

Madame DANJOU lui répond : « On est très contents. »

4/ Question de Mme DANJOU

« A Marans, samedi, lors de l'inauguration de la salle des fêtes, Madame la Maire déléguée nous a fait part du départ des anciens de la maison de retraite de Marans pour celle de Segré, fixé à la fin du mois de février.

Le bâtiment de la maison de retraite de Marans va donc être vide. D'après ce que j'ai cru comprendre, il semble être la propriété de l'établissement public les Résidences du Val d'Oudon.

Au mois d'août 2023, nous avons appris par la presse qu'un déficit de plus d'1,5 million d'euros a été présenté lors d'un comité social et économique extraordinaire des Résidences du Val d'Oudon.

Les bâtiments de la maison de retraite de Marans vont-ils être mis en vente pour éponger ce déficit abyssal ? Une vente ouverte au public et bien sûr confiée à un professionnel de l'immobilier.

C'est ma question.

Présente à la salle des fêtes, j'ai été interrogée par de nombreux marançais sur le devenir de la maison de retraite comme foyer de migrants ou de demandeurs d'asile. Je n'ai pu leur répondre n'ayant aucune information.

Vous êtes présidente du conseil d'administration des Résidences Val d'Oudon, et à ce titre, chargée, avec le conseil d'administration, de déterminer les grandes orientations de l'établissement et de prendre les décisions. Je vous transmets donc la question des marançais qui ont le sentiment qu'on leur cache quelque chose : la maison de retraite de Marans va t-elle devenir un foyer de migrants ou de demandeurs d'asile ? »

Madame COQUEREAU lui répond :

« Je vais vous répondre puisque vous m'interrogez en tant que Maire et en tant que Présidente des R.V.O. Effectivement, le déménagement de la maison de retraite, je vous le confirme, est prévu les 21,22 et 23 février, pour venir rejoindre le bâtiment qui va remplacer Félicité qui va s'appeler les Cèdres Bleus, auprès de la résidence du « Parc » à Segré.

Les RVO ont traversé un moment assez difficile, parce que, pendant le covid, encore un problème de personnel plus qu'un problème de bâtiment, il y a eu besoin de beaucoup de remplacement. Pendant deux ans, les arrêts ont été un peu redondants, il fallait conserver des remplaçants, et il n'était pas possible de faire des contrats d'une ou deux journées, parce qu'on travaille avec de l'humain. On travaille avec des gens, donc le matin à 6 heures, il faut qu'il y ait quelqu'un. On a fait des contrats à durée déterminée en moyenne de un ou deux mois. Quelque fois, on a même prolongé parce qu'on tombait sur des personnes qui faisaient extrêmement bien le travail, et passaient bien avec les résidents.

En 2022, on a conservé un peu cet effectif, ce qui, évidemment, nous posait de gros problèmes financiers. Cela est revenu à plat, puisqu'on a proposé un plan. On va même pouvoir embaucher une ou deux personnes. Donc, cela ne pose plus de problème, au niveau effectif.

Le déficit est aussi très structurel dans les EPHAD et sur le plan national. Je pense que cela ne va pas se guérir demain bien malheureusement. Nous avons aussi été aidés par l'ARS. Avec l'aide de l'ARS qui l'a aussi fait vers d'autres EPHAD que la nôtre, plus le plan que nous avions mis en place, pour revenir à un meilleur fonctionnement, on est en train de rentrer dans l'ordre. Ce qui ne veut pas dire que l'EPHAD, les EPHAD ne vivront pas encore des jours difficiles, puisqu'évidemment, il y a une partie financement qui est extrêmement importante. Il y a le financement des familles au travers des tarifs d'hébergement mais il y a aussi les financements de l'ARS, le Département. Honnêtement, je pense que les années à venir ne vont pas être aussi faciles que ça. Donc, ça, c'est une chose.

Donc, non, 1.5 millions, je ne vois pas bien, comment en vendant un bâtiment qui a déjà vécu, puisqu'il me semble qu'il date des années 80, donc un peu difficile. Ce n'est pas lui qui va servir. On a su gérer le problème autrement. Par contre, oui il va être en vente, bien évidemment. On va se tourner, comme le ferait la collectivité, vers le service des Domaines pour qu'il soit évalué. On a préféré refaire «Félicité » sous une autre forme à Segré, ça aussi c'est important, parce que cela a participé aussi à abimer notre trésorerie. Il faut savoir que « Félicité » était la seule EPHAD avec 10 chambres doubles, et pendant le covid, il n'y avait qu'une personne. On ne pouvait pas louer à deux personnes. Ça aussi c'était un des problèmes.

Aujourd'hui, le devenir n'est absolument pas de la compétence de la collectivité puisqu'il appartient au patrimoine des RVO. Bien sûr, nous, ce qu'on souhaite, c'est plutôt de vendre le bâtiment, voire le louer. On fait des recherches, ça pourra intéresser peut-être des organismes, des structures. On a toutefois un petit problème, c'est que Marans est à 5 kms de Segré, problème de la mobilité. Si les gens ne peuvent pas se déplacer, c'est un peu plus compliqué. On est en train d'y travailler, pas plus tard que ce matin j'avais encore une réunion et évidemment on précipite un

peu les réunions, bien qu'on y travaille déjà depuis l'été dernier, mais on avait l'incertitude du déménagement. Voilà, on va essayer de trouver des opportunités. Les gens bien-pensants, les Marançais qui vous ont posé la question, écoutez, s'ils savent mieux que moi et que les gens qui travaillent sur le sujet, je trouve ça formidable. Pour l'instant, je ne peux absolument pas vous affirmer ce genre de choses, je n'en sais rien moi-même. De toute façon, ce sera mis en vente. »

Madame DANJOU ajoute : « Il y a quand même une petite chose aussi que je voulais dire, je reconnais que la majorité travaille ensemble, en tant que minorité nous on peut avoir des idées, mais on nous demande pas si on en a, mais on peut quand même en avoir. »

Madame COQUEREAU précise : « Si, on vous les a demandées. »

Madame DANJOU poursuit : « Je vais vous en donner une pour la maison de retraite de Marans, même si elle n'est pas à côté de Segré. C'est vrai qu'aujourd'hui, je trouve quand même qu'on ne fait pas grand-chose pour les femmes, enfin si il y a des petites choses de faites, pour les femmes battues, et je dois dire qu'aujourd'hui il y en a de plus en plus, des femmes battues avec enfants. Et, je trouve que cette maison de retraite-là, située comme elle est située, peut permettre à des femmes de se réfugier, de se mettre au vert, de se reconstruire. Elle est super bien. Parce qu'il faut imaginer que juste en face de la maison de retraite, il y a juste à traverser la place pour arriver à la petite école où il y a la maternelle et le primaire. Vous avez un car de ramassage scolaire qui s'arrête sur cette place-là, pour emmener les élèves au collège. En plus, sur Marans, on peut quand même dire qu'il y a des choses à Marans, vous avez un club nature qui prend en charge certains enfants pendant les vacances, vous avez une garderie, vous avez quand même pas mal de choses. Et en plus, sur le Segréen, nous avons quand même des entreprises qui forment les femmes à des métiers dans la maroquinerie. Je trouve que c'est une chose peut-être à laquelle vous n'avez pas pensé, mais qui me semble une bonne idée. »

Madame COQUEREAU estime en effet que c'est une bonne idée. Elle informe « on a d'autres idées qui ressemblent un peu à celle-ci. Et on a un souci dans ce genre de choses, ce ne sont pas les RVO qui vont gérer ce genre de choses, donc il faut avoir une structure qui puisse prendre en charge. Par contre, mais là je m'amuse, parce qu'on a travaillé ce matin sur quelque chose, ce n'est pas « femmes battues » mais ce n'est pas loin, c'est le problème de structure, on recevait des gens, je vois que les femmes battues est un sujet qui vous intéresse beaucoup plus que les migrants et les demandeurs d'asile. »

Madame DANJOU indique que les migrants n'ont pas d'enfants à mettre à l'école maternelle. Elle ajoute : « Je vous ai dit les termes que les gens m'ont dit. »

Madame COQUEREAU indique : « Comme nous sommes regardés et que la presse est là, je voudrais vous rassurer, cela fait quand même de nombreuses années que la structure France Horizon a racheté l'ancien hôpital rue Gounod et nous avons des migrants demandeurs d'asile qui sont là et nous n'avons jamais aucun problème. Je peux vous dire que pour tous les soucis que je peux rencontrer aujourd'hui qui sont des faits individuels, particuliers, ce ne sont surtout pas des migrants, surtout pas des demandeurs d'asile. »

Monsieur MACHARD intervient : « Si je puis me permettre, le 23 janvier 2023 l'année dernière, M..... K.....a agressé plusieurs personnes au niveau du cimetière. Il a aussi détérioré des panneaux, etc... mais il a agressé plusieurs personnes. Il a été pris en flagrant délit, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème. Voilà. »

Madame COQUEREAU lui répond : « Alors, déjà, Monsieur MACHARD, vous apprendrez que dans cette assistance, on essaie d'être discret. On ne donne pas de nom, on n'est pas dans un tribunal. Vous êtes sûr que c'est un migrant ? »

Monsieur MACHARD informe : « C'est ce que nous ont dit les gendarmes, ils l'ont arrêté en flagrant délit, il est passé au tribunal et il ne s'est évidemment pas présenté, voilà. »

Madame COQUEREAU conclut : « Entre ce que j'entends et ce qu'on me dit... »

Madame DANJOU précise : « C'est juste une question, vous dites je ne sais pas ce qu'il y aura, c'est tout. »

Madame COQUEREAU lui répond : « Madame DANJOU, vous me posez une question, je vous réponds tout simplement, en vous disant, ce qui est vrai, et ce n'est pas nouveau, parce que j'ai de l'antériorité, ce n'est pas un an, ce n'est pas deux ans, trois ans, ils sont arrivés depuis bien plus longtemps que ça. Et aussitôt, il y a quelqu'un qui réagit en disant « mon Dieu, mon Dieu ! ». Alors, moi je peux vous dire, j'ai des délits qui sont faits, j'ai vu les rapports de gendarmerie, et ils sont bien de chez nous. Et ça m'ennuie mais c'est comme ça, Monsieur MACHARD, je vous remercie.»

Monsieur MACHARD rétorque : « L'un n'empêche pas l'autre. Je suis d'accord avec vous. Mais, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème. «

Madame COQUEREAU conclut : « J'avais l'intention que cela puisse se finir un petit peu avec le sourire, un moment de convivialité. Donc la municipalité vous offre la galette et un rafraichissement. Elle remercie ceux qui ont assisté à la séance.»

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h

Le Maire,
Geneviève COQUEREAU

La secrétaire de séance,
Marie-Bernadette GROSBOIS